

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR  
REUNION PLENIERE  
Jeudi 4 juillet 2019

Présents

Mme THEBAUD - Présidente SPPPI Estuaire Adour, Elue à la Ville de Boucau, Conseillère communautaire CAPB

Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire

Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire CAPB

M. BERGE - Conseiller, Région Nouvelle-Aquitaine

M. STRULLU - Vice-Président, CCI Bayonne Pays Basque

M. LAFLAQUIERE - Elu à la Ville d'Anglet, Conseiller communautaire CAPB

M. MARTY - Directeur du Port et équipements, CCI Bayonne Pays Basque

M. BERTRAND - Ingénieur Etudes Sanitaires, ARS NA DD64

M. LAGRABE - Adjoint Chef Groupement, SDIS64

M. DUBERT - DREAL Nouvelle-Aquitaine UD 64

M. WOULDSTRA - SGSP, Région Nouvelle-Aquitaine

Mme GUILLEMIN - Technicienne Environnement, Ville d'Anglet

M. LUTHEREAU - Chargé de mission PCAET, CAPB

M. DE RECY - CCI Bayonne Pays Basque

M. GUIHARD - Directeur, MAISICA

M. LUSSON - Directeur, ALKION

M. KHAMMOUNI - Directeur, TIMAC AGRO

M. GAULON - Directeur, ADISSEO

M. GILET - Directeur Général, CELSA France

Mme MELQUIOT - Responsable QSE, CELSA France

Mme CECCATO - Environnement, DASSAULT AVIATION

M. BILHERE - AMIC

M. ARDIACO - Administrateur, ADALA

M. BOTELLA - Président, AHQSB

M. LAPIERRE - Représentant SEPANSO 40

Mme LEUENBERGER - Représentante, CADE

M. BAYLE - Représentant SEPANSO 64

Mme BEDERE - ECOSCOPE Logistique et Animation du SPPPI

Excusés :

Mme DEPRez BOURDIER - Sous-préfète de Dax

M. JONATHAN - Sous-préfet de Bayonne

Mme LEICIAGUECAHAR - Conseillère Régionale, Région Nouvelle-Aquitaine

Mme DELAVENNE - Vice-Présidente, Communauté de communes Le Seignanx

M. SALDUCCI - Elu de la Ville de Bayonne

M. AGOSTINI - Chef SDEPB, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.

Ouverture de la séance

**Ordre du jour de la plénière :**

Etude de zone  
Avancement de la campagne 2019 et achèvement de l'étude  
Mise en place des stations ATMO NA / CAPB

Fonctionnement du SPPPI Estuaire de l'Adour  
Bureau ASPPPI  
Représentant Associations  
Représentant Industriels  
Poste de Trésorier

Sites industriels et portuaires  
LAMINOIRS DES LANDES  
Activités en cours et prévisionnelles - Inazio FACHADO  
CELSA France  
Bilan Environnemental Natacha MELQUIOT  
Projet Laminoir - Patrick GILET  
CCI Bayonne Pays Basque  
Nouveaux équipements portuaires - Pascal MARTY

**Questions diverses**

Demande de M. BOTELLA : Principe d'une plénière sur le thème de l'impact des activités industrialo-portuaires sur la qualité de l'eau

Demande de l'association SOS Littoral : Participation aux travaux du SPPPI Estuaire de l'Adour

Demande de la SEPANSO 64 : Accès aux analyses des produits de dragage.

➔ **L'ordre du jour est décalé pour répondre aux impératifs de certains intervenants.**

**M. DE RECY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE  
Bilan dragage 2018**

Suite à la demande de la SEPANSO 64 concernant la diffusion des résultats d'analyses des sédiments et qui a écrit que nous ne respectons pas nos obligations en matière d'information sur le dragage et le clapage, j'ai interrogé la DDTM64 sur l'interprétation de l'arrêté préfectoral. La DDTM64 a confirmé que nous ne sommes pas tenus de diffuser l'ensemble de nos analyses qui constituent un dossier très lourd.

**➔ La réponse de la DDTM 64 adressé ce jour au SPPPI Estuaire de l'Adour**

Par application de l'article L.124-3 du Code de l'environnement, les résultats détaillés des analyses des sédiments dragués dans le port de Bayonne peuvent être communiqués par notre service aux associations ou tiers qui en feraient la demande, si la CCI ne souhaite pas le faire puisqu'elle n'en a pas obligation.

La demande de communication de ces éléments peut nous être adressée par courrier ou par mail ([ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)).

**M. BAYLE - SEPANSO 64**

Nous considérons que ces éléments sont à diffuser pour parfaire la connaissance de l'état de l'estuaire de l'Adour et du milieu marin, l'estuaire de l'Adour étant aujourd'hui en mauvais état chimique et en état biologique médiocre. Il est important de connaître les volumes et la qualité des sédiments qui sont dragués. La DDTM ne va pas dans le sens de la transparence à l'égard des associations.

**M. BOTELLA - AHQSB**

Il faut appliquer la loi sans quoi il faudra aller devant le juge comme il a été fait pour la pêche dans

l'estuaire. La situation de l'estuaire nous préoccupe. Nous avons obtenu les informations concernant les 4 dépassements en HAP.

**M. DE RECY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE**

Sur un des échantillons prélevé à St Bernard on a eu 4 dépassements. Les analyses éco toxicologiques ont été menées. Il a été conclu que ces dépassements n'étaient pas problématiques pour le clapage et la DDTM64 nous a autorisés à poursuivre le dragage. Dans ce cas, on a obligation de mener 3 analyses sur des échantillons élémentaires qui permettent d'identifier la zone de dépassement. En 2019, il n'y a pas de dépassement. Sur la base des analyses, la DDTM délivre l'autorisation de clapage.

**M. BOTELLA - AHQSB**

M. BOTELLA - AHQSB

La présence de HAP à St Bernard nous interroge. Nous avons 3 sources connues : le bioterte à Tarnos (ex cokerie Forges de l'Adour), le terrain Raffinerie du Midi Boucau et le rond-point de Marinadour-Rivadour au pont Grenet Bayonne. Peut-il y avoir une autre source ?

**M. DE RECY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE**

Il peut y avoir des sources plus en amont. La zone de St Bernard est une zone de sédimentation très performante.

**M. BILHERE - AMIC**

Il faut que cette discussion soit relayée au sein de la CAPB pour identifier les pollutions initiées en amont. Les normes vont se durcir. Les effluents en amont doivent être correctement traités.

**M. BAYLE - SEPANSO 64**

Il me semble que certains effluents industriels se déversent dans les STEU, notamment TURBOMECA dans le réseau SYDEC.

**Mme WOULDSTRA - Région Nouvelle-Aquitaine**

Les eaux du réseau du SYDEC sont traitées par la STEU du SYDEC à Tarnos et ne sont pas directement rejetées à l'Adour.

**M. DUBERT - DREAL Nouvelle-Aquitaine UT64**

SAFRAN ne rejettent que des eaux pluviales. Les industriels du Port (IC autorisées ou enregistrées) ne rejettent pas dans la STEU de Tarnos.

**M. BOTELLA - AHQSB**

Nous demandons la transparence concernant les réseaux et notamment cette zone gérée par le SYDEC. Le SYDEC ne nous a pas communiqué les analyses demandées. En particulier le rejet à l'Adour à l'amont de Maïsica Boucau64, trop souvent pollué, toujours signalé et pouvant indiquer des rejets non maîtrisés entre la STEU Tarnos et ce débouché au fleuve. Cette situation ancienne justifierait-elle le panneau « Baignades interdites » Risques sanitaires 1989 » au niveau Petite mer en bout d'activités portuaires à Tarnos ?

**M. DUBERT - DREAL Nouvelle-Aquitaine UT64**

Pour les rejets des industries surveillées par la DREAL, il y a une analyse des eaux industrielles rejetées après traitement et une analyse des eaux pluviales rejetées dans les canalisations du SYDEC. Tous les résultats d'analyses des rejets dans la canalisation sont disponibles.

**Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour**

Une présentation a été faite par le SYDEC en plénière. Des travaux sont prévus sur le pluvial. Des conventions de raccordement sont établies avec les industriels.

**M. BILHERE - AMIC**

S'agissant des abattoirs, a-t-on des informations sur les rejets dans le Port ?

**M. DUBERT - DREAL Nouvelle-Aquitaine UT64**

La surveillance des abattoirs relève de la DDPP.

**M. BOTELLA - AHQSB**

Le SYDEC s'était engagé à nous fournir les résultats des investigations par caméra sur le réseau en 2008 au Groupe Eau du S3PI.

Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour

Une présentation a été faite par le SYDEC en plénière en 2018. Nous avons signalé à M. Le Sous-Préfet que les services de la police de l'Eau ne participent pas aux travaux du SPPPI bien qu'étant invités aux plénières.

**Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour**

Une présentation a été faite par le SYDEC en plénière en 2018. Nous avons signalé à M. Le Sous-Préfet que les services de la police de l'Eau ne participent pas aux travaux du SPPPI bien qu'étant invités aux plénières.

**Mme WOULDSTRA - Région Nouvelle-Aquitaine**

La Région mène également un travail d'identification des exutoires. On souhaite également une bonne qualité des eaux. Après la phase de recensement des exutoires, on poursuit avec l'identification des contributeurs. On souhaite établir une stratégie vis-à-vis des exutoires qui pourraient poser problème.

**Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour**

On pourra renouveler une session sur ce sujet.

**M. LAPIERRE - SEPANSO 40**

On déplore une sorte d'entre soi entre experts, c'est un fonctionnement de l'ancien monde. Il faudra évoluer vers un partage d'information à moins qu'il y ait des choses à cacher.

**Mme THEBAUD - SPPPI Estuaire Adour**

Je déplore ce constat. Je préside le SPPPI depuis 2014. Les industriels sont présents. Les associations ont la parole. On prend le temps de traiter tous les sujets. On présente les travaux en amont pour donner un maximum d'informations. Je ne pense pas qu'on soit dans une volonté de cacher quoique ce soit. On est dans une démarche qui vise à avancer ensemble et sur tous les sujets sans jamais taper en touche et les associations ont la parole libre.

**M. BOTELLA - AHQSB**

Nous demandons les analyses notamment sur les engrais et les phosphates et leur impact sur la qualité des eaux de l'Adour (REPOM) en particulier sur les déversements routiers des transferts qui aboutissent au pluvial comme nous avons pu l'observer et signaler photos à l'appui, en sortie de la réunion du bureau du S3PI le 13 juin dernier sur la route de la Barre à Tarnos. Nous signalons à nouveau que nous n'obtenons pas de réponses des services de l'Etat.

**M. MARTY - CCIBPB**

La CCI a lancé une étude pour actualiser les résultats sur les impacts des déchargements d'engrais sur l'eau et sur l'air. Par rapport au dragage, M. DE RECY a présenté les résultats en plénière et il était prêt à répondre aux questions sur les dépassements. On ne souhaite pas diffuser largement les rapports complets car il y a un risque d'interprétation erronée. En revanche, on continuera à donner les réponses et les détails qui seront demandés lors des présentations.

**M. BAYLE - SEPANSO 64**

Une étude a été lancée pour l'immersion en mer. A-t-elle avancé ?

**M. DE RECY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE**

Au titre de l'arrêté préfectoral on a l'obligation d'étudier la possibilité de traitement à terre de sédiments qui dépasseraient le seuil N2. Cette étude a été initiée en mars 2019 et sera transmise dans le temps imparti par l'arrêté préfectoral.

**M. MARTY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE**  
**Equipements 2019**

**Rappel des équipements existants**



**Grue GR11**

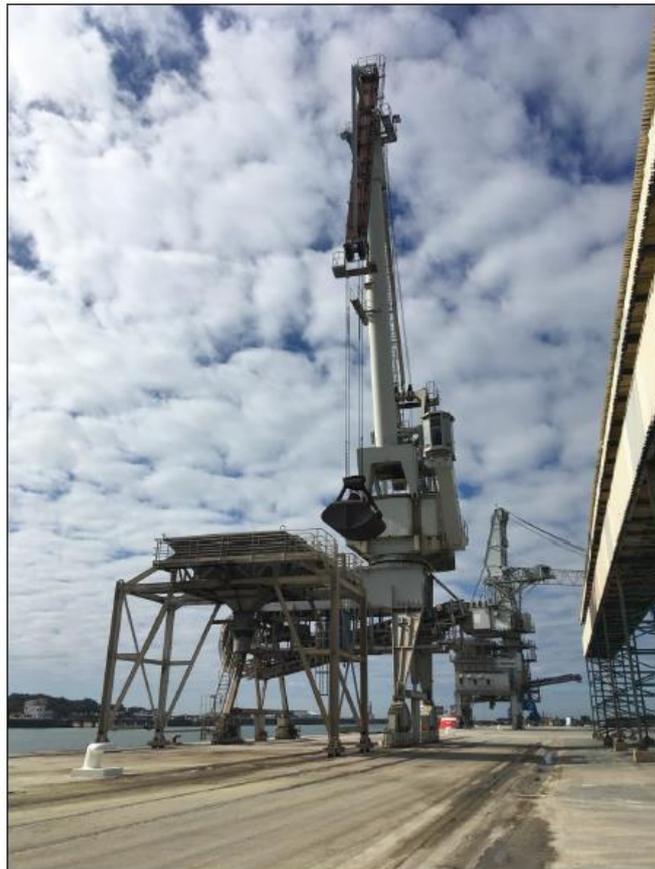
Marque	Duro Felguera
Mise en service	1989
Type	Flèche fléchette 4 câbles
Energie	Electrique
Trémie	Attelée
Site	Blancpignon
Quai	Castel
Translation	Portique sur rails (ht 5,50m)
Portée max	30m
Portée min	8,5m
Portée utile max / bord à quai	20,75m
hauteur max sous crochet / quai	19m
Crochet (sous crochet)	10t à 30m à 20t à 10m
Benne (sous câbles)	10t à 30m
Crochet piloté	non
Outillages à câbles	oui
Outillages électrohydrauliques	non






**Grue GR12**

Marque	Peiner
Mise en service	1984
Type	Flèche fléchette 4 câbles
Energie	Electrique
Trémie	Attelee + trémie kangourou/convoyeur
Site	Tarnos
Quai	Européen
Translation	Portique sur rails (ht 5,00m)
Portée max	34,20m
Portée min	8,2m
Portée utile max / bord à quai	21,90m
hauteur max sous crochet / quai	20m
Crochet (sous crochet)	12t à 34,20m
Benne (sous câbles)	10t à 34,20m
Crochet piloté	non
Outillages à câbles	oui
Outillages électrohydrauliques	non



**Grue GR13**

Marque	Duro Felguera
Mise en service	1990
Type	Flèche fléchette 4 câbles
Energie	Electrique
Trémie	Attelee
Site	Tarnos
Quai	Eaux Profondes
Translation	Portique sur rails (ht 5,50m)
Portée max	30m
Portée min	8,5m
Portée utile max / bord à quai	23m
hauteur max sous crochet / quai	19m
Crochet (sous crochet)	10t à 30m à 20t à 10m
Benne (sous câbles)	10t à 30m
Crochet piloté	non
Outillages à câbles	oui
Outillages électrohydrauliques	non





### Grue GR14

Marque	TEREX
Mise en service	2010
Type	Flèche droite 4 câbles
Energie	Electrique
Trémie	Trémie kangourou et convoyeur
Site	Tarnos
Quai	Eaux Profondes/Européen
Translation	Portique sur rails (ht 5,03m)
Portée max	38,90m
Portée min	9m
Portée utile max / bord à quai	25,20m
hauteur max sous crochet / quai	25m
Crochet (sous crochet)	40t à 38,90m
Benne (sous câbles)	35t à 38,90m
Crochet piloté	oui
Outillages à câbles	oui
Outillages électrohydrauliques	oui
	Spreader 20-30-40 pieds
	Electroaimant 34t
	Bennes électrohydrauliques
	Pinces/griffes



### Grue GR31

Marque	FANTUZZI REGGIANE
Mise en service	1999
Type	Flèche droite 2 câbles
Energie	Electrique
Trémie	Non
Site	St Bernard
Quai	St Bernard
Translation	Portique sur rails (ht 6,30m)
Portée max	31,25m
Portée min	8m
Portée utile max / bord à quai	23,40m
hauteur max sous crochet / quai	30m
Crochet (sous crochet)	40t à 31,25m - 60t à 22m - 80t à 16m
Benne (sous câbles)	40t à 31,25m
Crochet piloté	oui
Outillages à câbles	non
Outillages électrohydrauliques	oui
	Spreader 20-30-40 pieds
	Bennes électrohydrauliques
	Pinces/griffes





Pelle	
Marque	MANTSINEN 100RHC
Mise en service	2002
Type	Mat + balancier
Energie	Diesel
Trémie	Non
Site	St Bernard
Quai	St Bernard
Translation	Chenilles
Portée max	23m
Portée min	4m
Portée utile max / bord à quai	17,20m
hauteur max sous crochet / quai	sans
Crochet (sous crochet)	7t à 20m - 9,5t à 16m - 16t à 10m
Benne (sous câbles)	oui
Crochet piloté	non
Outillages à câbles	Hydrauliques
Outillages électrohydrauliques	Benne Grappin Crochet Pince à bois




Forme de Radoub	
Construction	1896
Type	Radoub
Energie	Electrique
Porte	Flottante
Site	Blancpignon
Longueur utile	90m
Largeur passage	15m
Seuil	-2,06 CM
Profondeur	7,10m
Traitement des eaux	Oui






Ponton Ro-Ro	
Construction	1997
Mise en service	2008
Type	Caisson flottant ballasté + rampe PL
Energie	Sans
Guidage	2 Pieux
Ajustement franc bord	Non
Site	St Bernard
Quai	Pierre Leroy
Longueur accostable	130ml
Longueur	35m
Largeur	25m
Franc bord moyen	+1,80m / +2,00m
Longueur rampe	8m
Longueur rampe	33m
Capacité	VL / Poids lourds / 80t



2 nouvelles grues pour un montant de 9 Millions d'euros dont 1 Million pour le fonctionnement électrique.



### Grue GR15

Marque	LIEBHERR LPS 550
Mise en service	2019
Type	Flèche droite 4 câbles
Energie	Electrique
Trémie	Non
Site	Tarnos
Quai	Eaux Profondes/Européen
Translation	Portique sur rails (ht 6,30m)
Portée max	48m
Portée min	11m
Portée utile max / bord à quai	39,55m
hauteur max sous crochet / quai	25m (à confirmer)
Crochet (sous crochet)	51t à 40m - 75t à 30m - 120t à 20m
Benne (sous câbles)	44t à 40m - 63t à 30m - 75t à 26m
Crochet piloté	oui
Outillages à câbles	oui
Outillages électrohydrauliques	oui
	Spreader 20-30-40 pieds
	Electroaimant 34t
	Bennes électrohydrauliques
	Pincés/griffes



### Grue GR21

Marque	LIEBHERR LPS 420
Mise en service	2019
Type	Flèche droite 4 câbles
Energie	Electrique
Trémie	Attelée
Site	Blancpignon
Quai	Castel
Translation	Portique sur rails (ht 5,00m)
Portée max	48m
Portée min	11m
Portée utile max / bord à quai	38,75m
hauteur max sous crochet / quai	25m (à confirmer)
Crochet (sous crochet)	25t à 40m - 37t à 30m - 57t à 20m
Benne (sous câbles)	25t à 40m - 36t à 30m - 45t à 24m
Crochet piloté	oui
Outillages à câbles	oui
Outillages électrohydrauliques	oui
	Spreader 20-30-40 pieds
	Electroaimant 34t
	Bennes électrohydrauliques
	Pincés/griffes



**M. BOTELLA - AHQSB**

Ces grues sont-elles équipées du système de récupération d'énergie.

**M. MARTY - CCIBPB**

Elles le sont comme la grande majorité des grues actuelles.

**M. BOTELLA - AHQSB**

Le Port de Bayonne sera-t-il équipé en matière d'électricité pour éviter au bateau de faire tourner leur moteur aux énergies fossiles.

**M. MARTY - CCIBPB**

Les plus consommateurs sont les bateaux de croisière. La CCI fait partie d'un groupe de travail à l'échelle nationale avec l'Union des Ports de France. Cela fait partie des travaux prévus dans la cadre de l'allongement du quai Gomez.

**M. ARDIACO - ADALA**

Il avait été question d'une trémie dépoussiérée pour le coke de pétrole.

**M. MARTY - CCIBPB**

Une trémie a été installée à Blancpignon avec un système d'aspiration.

**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR  
Avancement ETUDE DE ZONE et Station ATMO NA**

Concernant l'étude de zone, le protocole d'intervention pour la dernière campagne a été établi par ANTEA Group suite aux dernières réunions du COS et du Bureau avec quelques améliorations préconisées par INERIS.

Un courrier a été adressé aux riverains et aux communes concernés par les prélèvements.

La prise de contact s'est faite au cours de la semaine 25 et les prélèvements en semaine 26.

Nous avons eu l'accord du Département 64 pour faire des prélèvements au sein du Collège Henri BARBUSSE et nous avons pu intervenir également sein de l'Etablissement Aintzina.

L'ensemble des résultats sera présenté lors de la plénière de rentrée.

En réponse à la demande de M. BOTELLA, la réponse de Santé Publique France suite à sa saisine formulée par l'ARS n'a pas encore été reçue.

L'étude de zone sera achevée avec la communication des résultats en septembre. Il s'en suivra des actions qui seront définies en fonction des résultats obtenus.

Les associations déplorent la durée de l'étude.

Mme THEBAUD précise que le temps a été pris pour approfondir les points qui le nécessitaient.

Suite à des échanges sur la communication des résultats, M. BOTELLA invite M. BERGE à rencontrer les riverains et M. BILHERE sollicite de la municipalité d'Anglet, via ses représentants présents, la venue de M. BERGE à un conseil de quartier.

Concernant la station de mesure ATMO, un état d'avancement est présenté par la CAPB.

**M. LUTHEREAU - CAPB**

L'étude sur la qualité de l'air s'inscrit en complément de l'étude de zone.

La CAPB a demandé à ATMO NA la mise en place d'un dispositif pour objectiver la réalité de l'exposition des riverains à la qualité de l'air au niveau de l'Estuaire. Un dispositif technique et financier a été mis au point. Puis un plan d'échantillonnage a été partagé avec la DREAL et l'ARS pour avis. Les communes ont alors été associées pour valider et/ou réajuster le plan d'échantillonnage. 2 stations ont été mises en place rive droite et rive gauche de manière continue sur 12 mois (en 4 fois 3 mois).

# Etude qualité de l'air de la zone industrialo-portuaire : point d'étape

Communauté  
PAYS BASQUE  
EUSKAL  
Elkargoa

DE  
TOUTES  
LES  
FORCES  
GURE INDIAR GUERIZ!

## Station mobile

- Analyseurs automatiques : air ambiant
- Mesures en continue: 1 an (4x3mois)
- PM 2,5 et PM 10



## Sites d'implantation :

- Anglet : poste de relevage de l'empereur - Croisement rue du brise lame et allée de l'empereur
- Boucau : école maternelle Elisa Lassalle - rue Barthassot

### Jauges owens

- Dépôts atmosphériques
- Prélèvement mensuel: 1 an en continu
- Métaux : arsenic, plomb, nickel et chrome
- Poussières totales: particules grossières



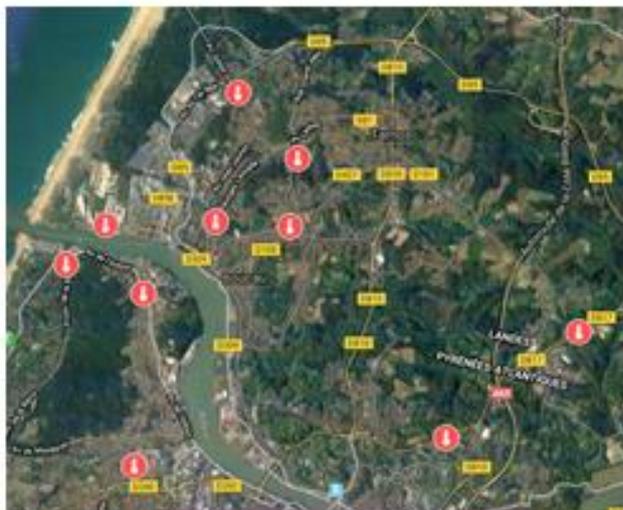
#### Sites d'implantation :

- Anglet : cimetière Blancpignon, 10 bis avenue de Montbrun, Olatu Leku
- Bayonne : giratoire de Iaharie
- Boucau : Ecole Elissa Lassalle et école Joliot Curie
- Tarnos : Ecole Henri Barbusse et Léo Lagrange



### Tubes passifs

- Prélèvements dans l'air
- 2 campagnes d'1 mois : été / hiver
- COV : BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes)
- Hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S)
- Ammoniac (NH<sub>3</sub>)



#### Sites d'implantation :

- Anglet : rue de hausquette, avenue de l'hippodrome et Olatu Leku
- Bayonne : avenue du 14 avril 1814
- Boucau : Ecole Elissa Lassalle, école Joliot Curie et rue Jean-Baptiste Castaings
- Tarnos : Route de la barre et école Henri Barbusse



Un rapport final sera remis mi-2020. 4 rapports intermédiaires seront rédigés et communiqués à chaque période de 3 mois de mesure.

**M. BILHERE - AMIC**

Les stations ne mesurent pas les pollutions industrielles (SO<sub>2</sub>, Ozone, oxyde d'azote, dioxyde d'azote, etc). Nous émettons un doute sur l'adéquation des stations ATMO avec le contexte local.

Pour un montant de 10000€ on peut mettre en place un dispositif qui suit les polluants industriels.

➔ **Les représentants des associations ADALA et AMIC indiquent que le dispositif ne répond pas aux attentes des riverains dans la mesure où on ne mesure pas en continu les émissions des industries.**

**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR**

Nous ne sommes pas des techniciens de la qualité de l'air. ATMO NA est l'agence spécialisée, compétente et indépendante. L'ingénieur en charge de notre dispositif est celui qui suit la qualité de l'air sur le bassin de Lacq également. Il a une excellente connaissance du milieu industriel et des approches locales.

**M. LUTHEREAU - CAPB**

En préalable à la définition du dispositif, ATMO NA a analysé les émissions industrielles ainsi que les fiches nuisances afin de cibler les paramètres à mesurer. Les stations fixes de Lacq, gérées par ATMO NA également, mesurent des paramètres identiques.

Les dispositifs que vous évoquez mesurent les mêmes paramètres à peu de chose près. Ils ne sont pas validés d'un point de vue scientifique, n'ont pas de recul car ce sont des expérimentations et ne sont pas agréés pour le suivis des polluants tel qu'il est prévu.

**M. ARDIACO - ADALA**

Quel est l'avis de la DREAL sur les mesures qui vont être faites ? Les industriels savent ce qu'ils rejettent et ont l'obligation de suivre leurs émissions. On prévoit de mesurer l'ammoniacque et pas le fluor qui est rejeté lors le lavage des gaz. Par le passé, le fluor était suivi. A partir des inventaires des émissions, on doit pouvoir déterminer les paramètres à surveiller. Est-on capable aujourd'hui de déterminer ce qui sort des cheminées ?

**M. DUBERT - DREAL NA**

Les émissions des industriels sont mesurées dans le cadre de la surveillance des installations classées. Vous êtes bien à l'origine de la demande de la station de mesure ?

**M. ARDIACO - ADALA**

Il y a une incompréhension. On a demandé une station de mesure pour savoir ce qui sort des sites industriels. On veut savoir ce qui se passe exactement au niveau des rejets des usines et de manière continue.

**M. DUBERT - DREAL NA**

L'identification des émissions des industriels a été faite dans la première phase de l'étude de zone. Chaque industriel contrôle ses rejets dans l'eau et dans l'air. Tous les industriels autorisés font leurs contrôles.

**M. ARDIACO - ADALA**

Je fais la distinction entre l'étude de zone et la mesure de la qualité de l'air. On ne connaît rien des résultats de ces analyses. Si on y avait accès on pourrait savoir ce qui se passe.

**M. BILHERE - AMIC**

Si on prend l'exemple des nuisances sonores, aux alertes nuisances on nous répond qu'il n'y a pas de dépassements des seuils autorisés. Pourtant, quand je fais un relevé avec mon smartphone à 1h du matin je note 70dB. Il faut comprendre que les associations de riverains aient des doutes.

**M. LAFLAQUIERE - ANGLET et CAPB**

Je comprends votre vigilance et le rôle que vous jouez. On aura prochainement des éléments sur lesquels on va pouvoir se prononcer. Vous avez demandé une analyse de la qualité de l'air qui se met en place. Je fais appel à votre patience et à l'attente de ces résultats qui nous permettront de savoir s'il y a des problèmes. Nous sommes tous dans le même objectif que la situation s'améliore. J'ai du mal à

comprendre votre demande complémentaire. On a mis en place des instruments de mesure qui vont mesurer des paramètres et qui nous permettront d'objectiver une situation et de tirer des conclusions sur d'éventuelles mesures à prendre. J'appelle à une meilleure compréhension réciproque. Attendons les résultats avant de formuler des demandes complémentaires qui sont difficilement compréhensibles du point de vue des élus au regard des travaux en cours et des éléments attendus prochainement.

**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR**

Nous entendons bien que les associations ont des doutes et des interrogations.

**M. BILHERE - AMIC**

Nous nous demandons si le dispositif actuel répond bien à la pollution de l'air ambiant.

**M. BERGE - REGION NA**

Je partage la position de M. LAFLAQUIERE. Nous avons répondu à une demande sociale en initiant l'étude de zone puis le dispositif de suivi de la qualité de l'air. Attendons d'avoir connaissance des résultats avant de formuler d'autres demandes. On essaye de faire preuve de transparence pour prendre les décisions. On doit s'appuyer sur des données objectives pour pouvoir agir de manière rationnelle.

**M. BOTELLA - AHQSB**

Les éléments de la phase 1 n'ont pas été suffisamment précis au regard des AP des ICPE. Nous n'avons pas eu d'approche de la synergie entre les polluants qui font l'objet d'études sur Fos et Lacq. Concernant les COV (dont les BTX), il y a eu en même temps au départ de l'étude de zone, des relevés faits par AIRAQ/ATMO le long du BAB depuis Bayonne (tubes passifs) en plein chantier d'excavation des terres polluées de Marinadour- Rivadour. Il serait intéressant de croiser ces résultats entre 2012 et 2019.

**M. DUBERT - DREAL NA**

Les éléments du diagnostic ont été présentés en SPPPI par le bureau d'études.

**M. BERTRAND - ARS NA**

Vous évoquez l'effet cocktail pour lequel nous avons peu de recul et d'éléments scientifiques pour en évaluer l'impact sanitaire. Il faut des études de long terme sur des cohortes de population. On est très limité sur ce type d'étude.

**M. BOTELLA - AHQSB**

Nous rappelons notre inquiétude concernant les embruns et leur composition.

**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR**

Cette question est abordée au sein du conseil d'administration d'ATMO NA ainsi que celle de l'écobuage.

**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR**  
**Avancement ETUDE DE ZONE et Station ATMO NA**

Pour ce qui concerne le fonctionnement du SPPPI Estuaire de l'Adour, nous avons plusieurs propositions à soumettre à la plénière :

- Pour le bureau ASPPPI
  - L'association IDEAL a désigné son représentant au Bureau du SPPPI. Michel BOTELLA nous a fait savoir que ce serait Mme LOYCE.
  - M. LUSSON souhaite poursuivre l'engagement au titre d'ALKION pour le collège Industriels.
  - M. GUIHARD souhaite poursuivre l'engagement de PBA au poste de trésorier.

**Y a-t-il des oppositions à ces propositions ?**

**Aucune opposition.**

**Qui vote contre ? 0**

**Qui s'abstient ? 0**

**Je vous remercie.**

Nous avons invité aujourd'hui les représentants des sites industriels LAMINOIRS DES LANDES et CELSA France afin qu'il puisse faire un point en plénière sur les activités actuelles pour le premier et le bilan environnemental pour le second.

M. FACHADO LAMINOIRS DES LANDES s'est excusé. Il en en audit aujourd'hui donc ne peut pas quitter le site. Il nous a transmis quelques éléments que nous vous communiquons dans l'attente d'une présentation plus complète par lui-même.

**Mme MELQUIOT et M. GILET - CELSA France**

**Bilan environnemental**

**Laminoir**

**M. BILHERE - AMIC**

Concernant les nuisances sonores, nous avons été patients. Je remercie la mairie d'Anglet grâce à qui nous savons que les émissions de bruit ne respectent pas les normes. Les riverains signalent régulièrement le problème du bruit, la nuit notamment. L'AMIC refuse d'entendre dire que les émissions sonores sont aux normes. Je remercie également CELSA pour la visite organisée. J'ai vu la ridelle en acier au niveau du parc à ferrailles qui ne peut pas pallier les nuisances sonores constatées. L'AMIC invite CELSA à s'inspirer des dispositifs de VINCI et autres sur les autoroutes, à mandater une entreprise experte en acoustique.

Il faut investir en équipements sur le site industriel et planter des arbres sur le Port de Plaisance pour réduire cette nuisance.

Il faut, non seulement corriger les process, mais également investir en équipements sur le site industriel et planter des arbres sur le Port de Plaisance pour réduire cette nuisance.

**Mme MELQUIOT - CELSA France**

On a entendu le problème des nuisances sonores et on a constitué un groupe de travail afin de trouver les activités génératrices et mettre en place un plan d'actions.

**M. BERGE - REGION NA**

Avez-vous défini un calendrier pour le diagnostic de cette étude ?

Pour les volumes d'eau, je suppose que la forte diminution constatée est liée à la baisse de production ?

**Mme MELQUIOT - CELSA France**

On n'a pas encore un calendrier pour l'étude.

Pour l'eau, on a un effet lié à la baisse de production mais aussi à la réduction des consommations.

**M. LAFLAQUIERE - ANGLET et CAPB**

On souhaite avoir une présentation des résultats de ces investigations dans 6 mois. Nous attendons une amélioration de la situation. Je suis partisan du développement économique dans la compatibilité avec l'environnement immédiat.

**Mme MELQUIOT - CELSA France**

On a entendu votre demande en rappelant que nos relevés sont conformes.

**M. GILET - CELSA France**

On prend en compte la gêne et on souhaite arriver à résoudre le problème.

**Mme DEQUEKER - ANGLET**

Ça fait 20 ans que ça dure. Il n'est pas sûr qu'on attende 6 mois avant d'agir. Nous sommes d'autant plus inquiets que l'activité du laminoir va démarrer prochainement. Il faudrait essayer de combiner cette amélioration technologique avec la résolution de la nuisance sonore qui bouffe la vie des riverains d'Anglet et des communes alentours.

**M. BERGE - REGION NA**

Il est extrêmement important qu'on travaille dans un délai court avec un plan d'actions sur cette problématique. La Région soutient le développement du laminoir avec cette attente forte sur les nuisances sonores.

**M. BILHERE - AMIC**

En parallèle, on pourrait replanter les arbres sur le Port de Plaisance.

**Mme DEQUEKER - ANGLET**

C'est prévu dans le cadre de la réhabilitation du Port de Plaisance.

**M. BOTELLA - AHQSB**

En complément des résultats présentés, nous souhaiterions connaître les niveaux pour les métaux lourds, les dioxines et furanes.

**Mme MELQUIOT - CELSA France**

Je ne les ai pas mentionnés car ils ne me semblaient pas significatifs en termes d'impact. On pourra les ajouter à la présentation pour le compte-rendu.

**M. BOTELLA - AHQSB**

Rappelle la difficulté d'accès au portail Géorisques qui devrait permettre au citoyen de prendre connaissance des informations concernant les sites industriels.

On souhaiterait avoir un comparatif des paramètres avec l'arrêté préfectoral. Nous avons besoin de connaître la présence de ces molécules qui ont un fort impact sanitaire.

A la question concernant l'impact sonore du laminoir, les activités ne seront pas génératrices de nuisances sonores à l'extérieur du site.

La consommation d'eau est fixée à 200m<sup>3</sup>/heure par l'arrêté préfectoral. La qualité de l'eau de la nappe est vérifiée par des piézomètres.

**M. DUBERT - DREAL NA**

**Laminoir des Landes**

Les essais de production s'effectuent sur l'année 2019. En fin d'année, il est prévu de produire environ 100000T de tôle pour une production maximale de 200000T/an en 2020.

Les équipements de contrôle des rejets sont en place.

Le niveau de rejet de CO<sub>2</sub> n'est pas encore déclaré dans la mesure où la production n'est pas effective.

Quelques éléments transmis par l'entreprise :



**LAMINOIRS DES LANDES**

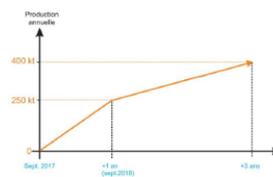
**Usine de Tarnos: démarrage de la production**

Communication au SPPPI "Estuaire de l'Adour"  
Juillet 2019



## Démarrage de la production – Etat d'avancement

- Essais des équipements : en cours / fin estimée fin 2019
- Date prévisionnelle de démarrage de la production: en cours
- Rappel des objectifs de production:
  - Fin 2019: 100 ktonnes de tôles par an
  - Fin 2020: 200 ktonnes de tôles par an
- Trafic portuaire et approvisionnement:
  - 12 navires depuis 2019:
  - Tonnage reçu: 40 000 tonnes
- Embauches: 70 personnes



## Contacts

- Directeur de site: Iñazio Fachado Arrieta
  - Tel: 05 59 64 91 62
  - i.fachado@lamdeslandes.fr



**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR**  
**Questions diverses**

- M. BOTELLA demande l'organisation d'une plénière sur le thème de l'impact des activités industrialo-portuaires sur la qualité de l'eau

Peut-on avoir la position de l'Etat et des membres du SPPPI sur cette demande ?

**M. BOTELLA - AHQSB**

Nous sommes en cours de consultation sur le SDAGE 2022/2027 et en situation période d'urgence climatique. La Directive Cadre Stratégie Milieu Marin en fin de consultation fixe également des exigences pour la qualité des eaux. Nous souhaiterions avoir des éclairages de scientifiques tels que le CNRS Toulouse (processus eutrophisation-désoxygénation), l'UPPA (résultats des analyses Micropollit), etc.

**M. DUBERT - DREAL NA**

Le SPPPI n'est pas le lieu pour le portage de ce type d'événement. Le SPPPI ne va pas prendre en charge l'organisation d'un colloque sur la qualité de l'Eau.

En revanche, on peut organiser un groupe de travail sur la qualité de l'eau dans l'Estuaire de l'Adour avec les acteurs concernés.

**Mme THEBAUD - SPPPI ESTUAIRE ADOUR**

On va travailler sur ce sujet avec les Sous-préfets pour voir de quelle manière on peut avancer.

- L'association SOS Littoral demande la possibilité d'intégrer le SPPPI.

Le bureau a proposé à M. BAYLE que l'association participe aux travaux du SPPPI Estuaire de l'Adour en tant qu'invité dans un premier temps dans la mesure où le collège compte plusieurs associations dont certaines qui ne prennent plus part aux réunions. Nous souhaitons faire un point avec celles-ci avant de mettre à jour l'arrêté préfectoral.

Y a-t-il des commentaires sur cette proposition ?

La proposition est validée.

- SEPANSO 64 renouvelle sa demande d'accès aux analyses des produits de dragage. Traitée en début de séance.

La réponse de la DDTM 64 de ce jour

Par application de l'article L.124-3 du Code de l'environnement, les résultats détaillés des analyses des sédiments dragués dans le port de Bayonne peuvent être communiqués par notre service aux associations ou tiers qui en feraient la demande, si la CCI ne souhaite pas le faire puisqu'elle n'en a pas obligation.

La demande de communication de ces éléments peut nous être adressée par courrier ou par mail ([ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)).